

Compte rendu de séance

Séance du 10 Avril 2024

L' an 2024 et le 10 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de LOCTIN Emmanuel Maire

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : BERNARD-FOUCAULT Régine, CANOT Fabienne, GAUCHER Martine, MONTIGNAC Aurélie, MONTIGNAC Elodie, PALLADINI Frédérique, SORIAUX Sandrine, MM : CAIRA Yannick, FERRE Jérôme, RAYMOND Jean-Luc, VINCENT Jean-Luc

Absents Excusés : Françoise BERNARD, Philippe POUZOL

Procuration ; Françoise BERNARD à Emmanuel LOCTIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12
- Votant : 13

Date de la convocation : 28/03/2024

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Nevers
le : 15/04/2024/

et publication ou notification
du : 15/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : Elodie MONTIGNAC

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Etat des taxes - 2024_014
Budget assainissement 2024 - 2024_015
Budget commune 2024 - 2024_016

Etat des taxes réf : 2024_014

Les taux de 2023 sont les suivants

- Taxe foncière (bâti)	38,61 %
- Taxe foncière non bâti	32,50 %
- Taxe d'habitation	25,06 %

Il est proposé de reporter les mêmes taux pour l'année 2024.

Il est précisé que les impôts augmenteront malgré tout car les bases de l'état ont été revue à la hausse.

Le conseil municipal,
REPORTE les taux pour l'année 2024.

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget assainissement 2024
réf : 2024_015

Vu le projet du budget assainissement pour l'année 2024

Vu les commissions des finances du 18 et 27 mars 2024

Le conseil municipal

DÉCIDE d'adopter dans son ensemble le budget assainissement

Fonctionnement

Dépenses 44 798,84 €

Recettes 44 798,84 €

Investissement

Dépenses 61 592,29 €

Recettes 61 592,29 €

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget commune 2024
réf : 2024_016

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2024

Vu les commissions des finances du 18 et 27 mars 2024

Le conseil municipal

DÉCIDE d'adopter dans son ensemble le budget primitif

Fonctionnement

Dépenses 921 517,51 €

Recettes 921 517,51 €

Investissement

Dépenses 775 188,97 €

Recettes 775 188,97 €

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 19 h 19.

Secrétaire de séance
Elodie MONTIGNAC

Le Maire
Emmanuel LOCTIN